

**Bibliothèque municipale de Brossard  
Postes Multimédias**

**RÈGLEMENTS D'UTILISATION ET DE COMPORTEMENT**

- **Les réservations sont obligatoires.**
- **Un usager a droit à deux (2) heures maximum par jour.**
- **Un retard de dix (10) minutes annule une réservation.**
- **Un (1) usager par poste seulement sera accepté.**  
Deux (2) personnes par poste seront tolérées seulement avec la permission du personnel de la bibliothèque.
- **Seuls les usagers de 13 ans et plus peuvent utiliser les ordinateurs situés au 1er étage. Les élèves de l'école secondaire qui n'ont pas encore 13 ans peuvent utiliser les ordinateurs à l'étage en montrant leur carte d'élève.**  
La vérification de l'âge se fait par la date de naissance. Le fait que le statut d'un usager de moins que 13 ans soit changé, sur sa carte, pour un statut «adulte » ne lui donne pas le droit d'accéder aux postes du 1<sup>er</sup> étage.
- **Les usagers de 13 ans et plus ne peuvent pas utiliser les postes « jeunesse ».**
- **L'utilisateur ne peut ni effacer ni rayer un nom sur la feuille de réservations.**
- **L'utilisateur doit obligatoirement utiliser le poste qu'il a réservé. La bibliothèque se réserve le droit de demander une pièce d'identité pour vérifier une réservation.**
- **Les usagers doivent quitter les postes 30 minutes avant la fermeture de la bibliothèque.**
- **Les usagers qui ne suivent pas les règlements d'utilisation et de comportement seront obligés de quitter les postes et ils perdront le privilège d'utiliser les postes multimédia pour un certain temps.**
- **Les usagers doivent suivre les consignes de la bibliothèque.**

## **Avertissement**

- L'utilisation, la consultation et l'impression de matériel du réseau Internet à des fins illicites ou commerciales (pornographie, harcèlement, propagande, sécurité, publicité, propagation de virus, plagiat et non-respect des droits de reproductions) sont interdites.
- L'utilisation de logiciels personnels est interdite.
- Il est interdit de modifier la configuration des logiciels ou d'en installer.
- L'utilisateur est responsable pour tout dommage ou bris causé à l'équipement ou logiciels. Les parents sont responsables pour tout dommage ou bris causé par leur enfant.
- Le personnel de la bibliothèque pourra interrompre une session de consultation en cas d'utilisation non conforme et l'utilisateur se verra retirer ses privilèges de consultation.